

Commune d'Hémevez

Règlement graphique du PLUI Est Cotentin
(Arrêt - 05 Février 2026)

- Zonage PLUI Est - Arrêt**
- UAa - Tissu urbain traditionnel de type centre-bourg (centres anciens denses) présentant une mixité fonctionnelle
 - UAb - Tissu urbain présentant une morphologie proche du tissu urbain traditionnel regroupant des constructions plus récentes (densité moyenne)
 - UAc - Tissu urbain traditionnel des hameaux
 - UB - Tissu pavillonnaire (densité faible) sans mixité fonctionnelle
 - UD - Zone spécifique au Ministère des Armées
 - UE - Zone urbaine regroupant les équipements publics (cinémas, écoles, terrains de sport, administrations)
 - UL - Zone urbaine de loisirs (PRL, campings, skate-park, terrains pétanque, ...)
 - Ulc - Zone urbaine non constructible
 - UXp - Zone urbaine regroupant les activités portuaires
 - UX - Zone urbaine regroupant les activités économiques
 - UY - Zone spécifique à l'aéroport de Cherbourg-Manche (civil)
 - 1AUa / 2AUa - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat
 - 1AUB / 2AUB - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat pavillonnaire
 - 1AUC - Zone à urbaniser à vocation dominante économique
 - 1AUE - Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipement
 - A - Zone agricole générale
 - N - Zone naturelle générale
 - Nc - Zone naturelle regroupant les carrières
 - Nd - Zone naturelle isolée spécifique au Ministère des Armées
 - Ne - Zone naturelle regroupant les équipements / STECAL
 - Nj - Zone naturelle accueillant des jardins partagés/familiaux
 - Nl - Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Nm - Zone naturelle à vocation d'autres loisirs
 - Npv - Zone naturelle dédiée aux installations photovoltaïques
 - Nr - Zone dédiée aux espaces naturels remarquables
 - Nx - Zone naturelle accueillant des activités économiques (artisans, commerces etc.) / STECAL

Gestion des nuisances et des risques

Bande de recul de 0 à 30 ans

Bande de recul de 30 à 100 ans

Prescriptions générales

Linéaire commercial

Emplacement réservé

Périmètre des OAP

Servitude de Résidences Principales

Périmètres de centralité

Zone de retrait spécifique

Bande des 100m

Espaces Proches du Rivage (EPR)

Prescriptions patrimoniales

Patrimoine local identitaire à protéger

Bâti remarquable à protéger

Linéaire bâti à protéger

Ensemble bâti à protéger

Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions naturelles et paysagères

Espaces Boisés Classés

Espaces Verts Paysagers à protéger

Patrimoine naturel à préserver

Linéaires bocagers à préserver

Linéaires paysagers à préserver

Zones humides avérées

Mares à protéger

Cadastré

Parcelles

Bâti

bâti dur

bâti léger



0 250 500 m

